



Pacte civique

Flash Info

Aéroports de Paris

SOUTENONS LE R.I.P.

Qu'est-ce que le R.I.P. ?

Le **référendum d'initiative partagée** (R.I.P.) a été introduit par la réforme constitutionnelle de 2008. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Les règles sont les suivantes : un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution¹ « *peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Cette initiative prend la forme d'une proposition de loi ...* ».

Ce dispositif n'a jamais été utilisé depuis, le seuil de 10 % de l'électorat étant réellement dissuasif. Suite au Grand débat, le gouvernement envisage d'ailleurs d'assouplir ces conditions (en particulier, de réduire le nombre de signatures nécessaire à 1 million au lieu des 4,7 millions actuels) pour que cette possibilité enrichisse effectivement la panoplie des outils à la disposition de notre démocratie.

De manière assez inattendue, 26 % des parlementaires, de différents bords politiques, se sont mis d'accord sur une proposition de loi annulant le projet gouvernemental de privatisation de ADP (Aéroports de Paris), qui gère les aéroports de Paris et sa région, en particulier Le Bourget, Orly, et Paris - Charles de Gaulle. Leur initiative de lancement d'un RIP a été validée par le Conseil constitutionnel, et la pétition de soutien ouverte à l'ensemble des électeurs a été lancée le 13 juin, pour une durée de 9 mois, donc jusqu'en mars 2020.

Le Pacte civique appelle ses membres et ses sympathisants à signer et faire signer la pétition de soutien au référendum sur la privatisation d'ADP. Pourquoi ?

La procédure

Signer cette pétition, c'est encourager le dispositif de référendum d'initiative partagée, qui répond, d'une manière très encadrée, à la demande d'une large part de l'opinion d'une démocratie plus directe et moins épisodique. Il est important que cette exigence se manifeste concrètement, c'est l'occasion !

¹ « Tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions. »

Le fond² : la privatisation d'ADP

Plusieurs arguments militent contre la privatisation d'ADP :

- ✚ Commençons par le plus fréquemment utilisé : celui de la « **première frontière française** ». Même si la privatisation envisagée ne s'étend évidemment pas aux services douaniers et policiers qui continueront à faire leur travail sous le statut de la fonction publique, il y a une dimension symbolique, un sentiment de dépossession, qui peut mettre mal à l'aise et qu'il n'est pas opportun d'agiter dans le contexte politique actuel
- ✚ Cette privatisation n'apportera probablement pas grand-chose au **consommateur** : tout dépend en définitive du cahier des charges et de son application ; il doit, tel qu'annoncé, être multicritères (investissements, statut du personnel, nuisances, nominations de dirigeants, négociation des tarifs tous les 5 ans, etc.) et contraignant, et si possible tout prévoir. Autant dire qu'il ne tiendra pas 10 ans avant de devoir être révisé, et que là ... rien n'est garanti ! Ajoutons que plus le cahier des charges est compliqué, moins la sélection du gagnant est transparente !
- ✚ Troisième argument : **l'emprise des trois aéroports réunis est considérable** : environ 70 km², dans des zones très sensibles, urbaines ou périurbaines. La puissance publique perd donc, de manière quasi-irréversible (bail de 70 ans au terme duquel l'Etat redeviendra propriétaire mais devra indemniser *au prix du marché*), la maîtrise de l'utilisation de cette surface, dont rien ne dit qu'elle doit rester éternellement vouée au transport aérien.
- ✚ Reste **l'argument économique** : certes l'Etat va toucher un capital lors de la privatisation, qu'il dit vouloir investir partiellement dans un fonds pour l'innovation, mais il se privera pour longtemps d'une rente récurrente très substantielle. L'opération se traduira par une *diminution de la dette publique* et une *augmentation du déficit budgétaire* (puisque l'Etat ne touchera plus de dividendes d'ADP), réduisant encore les marges de manœuvre de l'action publique. Quoiqu'en dise le ministre Bruno Le Maire, le syndrome « *autoroutes*³ » n'est pas vraiment écarté.

Au vu de ces arguments, on peut se demander pourquoi le Gouvernement persiste dans un projet aussi complexe et risqué. La raison souvent invoquée est que « **ce n'est pas à l'Etat de gérer des parkings et la vente de parfums en duty free** ». Argument assez pauvre : actuellement l'Etat ne gère pas directement ces activités. En revanche, il en perçoit les bénéfices, nuance !

On doit donc probablement chercher la raison de cet acharnement plus dans une espèce de **dogmatisme idéologique** (« *en toutes circonstances, le privé gère mieux que le public* ») que dans un calcul rationnel ; et peut-être dans le souci quelque peu fétichiste de **contenir la dette publique** pour que son volume ne dépasse pas, ou le moins longtemps possible, le chiffre symbolique de 100 % du PIB.

Comment signer la pétition ?

La pluie de bugs des premiers jours sur le site⁴ consacré par le Ministère de l'intérieur au recueil des signatures semble s'être apaisée. Il faut néanmoins répondre aux questions posées avec **précision et rigueur** (aucune erreur orthographique n'est tolérée), en se munissant de **sa carte d'électeur et de sa carte d'identité**. Le site permet, une fois le dépôt de signature validé, de télécharger un récépissé.

A toutes et à tous, un bel été !

² Cette partie reprend quelques éléments de la *lettre politique de Laurent Joffrin* du 13 juin : « *Aéroports de Paris vaut bien une messe* ».

³ La privatisation totale des 3 sociétés d'autoroutes en 2005 - 2007 s'est traduite par des profits substantiels pour les sociétés qui les ont acquises, et des augmentations de tarifs importantes pour les usagers.

⁴ <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>